

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 OCTOBRE 2022 A 18H30

Présents à la séance : 17

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **27 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
03 novembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM
Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie Adjointes
et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle,
M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme
BENOIT Marie-Hélène, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M.
KIZILDAG Murat, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers
municipaux.

Objet : Subvention exceptionnelle
à l'Harmonie Municipale.

Absents excusés avant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
M. RAMBOURG Bernard à Mme PIANT Noëlle
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe
M.EVRARD Luc à M. CHARDIN Denis
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

Absents excusés :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
M. ROMARY Fabrice
Mme RAIZNER Stéphanie
Mme ELI Emilie
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 96/2022

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella

Monsieur Joël COLIN, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à se
prononcer sur une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 euros faite par
l'Harmonie Municipale qui organise dimanche 13 novembre 2022 une conférence et un concert sous la
direction du compositeur de renommée internationale, Jacob de Haan.

Le Conseil Municipal présent et représenté,
Après en avoir délibéré,

Décide par 21 voix d'allouer une subvention exceptionnelle de 2500 euros
à l'Harmonie Municipale, Monsieur Philippe SALÉRIO ne participant pas au vote ainsi que Madame Marie-
Claire DEL MASTRO lui ayant donné procuration.

La subvention sera imputée à l'article 6748 du budget communal 2022.
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,